

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE  
M.R.C. DES CHENAUX**

**Règlement numéro 2016-557 modifiant le règlement de zonage 2009-489**

**1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-489». Il porte le numéro 2016-557.

**2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-489. Il a pour objet d'agrandir la zone 215-CR et d'y autoriser l'usage de station-service avec dépanneur et service de restauration rapide.

**3. Agrandissement de la zone 215-CR**

Le plan de zonage 2009-489 est modifié afin d'agrandir la zone 215-CR en y incluant les lots 4766584, 4766585 et 5428367. La zone 212-R est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2016-557, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 215-CR et 212-R.

**4. Classification des usages**

L'annexe B du règlement de zonage (Classification des usages) est modifiée par l'ajout dans la classe «Commerce et service», sous-groupe B «Entretien et réparation d'automobiles», de l'usage suivant :

07. Station-service (vente d'essence) avec dépanneur et service de restauration rapide

**5. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

/GÉRARD BRUNEAU/

Maire

/ANDRÉE NEAULT/

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme,  
extrait du Livre des Délibérations  
et donnée à Saint-Maurice,

Ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016.

\_\_\_\_\_  
Andrée Neault, g.m.a.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

211-CR

215-CR

212-R

Après

211-CR

215-CR

212-R

Zones Dominante

- R Résidentielle
- RU Résidentielle en milieu rurale
- CR Commerciale et résidentielle
- C Commerciale
- I Industrielle
- P Publique
- A Agricole
- AF Agroforestière
- F Forestière
- E Écologique
- ZR Zone en réserve
- ▭ Limite de zone